

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 novembre 2006  
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à compter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à compter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à compter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à compter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

#### **ABSENT :**

M. CORDOBA Aimé

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Densification du réseau radio à la norme TETRA - Appel d'offres - AUTORISATION.**

MMonsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le réseau radio TETRA de la Communauté Urbaine est actuellement composé de cinq stations radio pour couvrir le territoire communautaire.

Ce réseau est en service depuis septembre 2004 et régulièrement plus de 698 agents communautaires l'utilisent.

Afin de valider le projet d'extension de ce réseau, il a été effectué une enquête auprès de ces utilisateurs. Ce questionnaire se composait de :

- 9 thèmes décomposés en critères ayant trait à la qualité du service et des matériels mis à disposition. Ces critères appelaient une note de 1 à 4 (très mauvais, à très bon)
  - ✓ Terminal – Dimensions, ergonomie, autonomie des terminaux ;
  - ✓ Appels – Qualité des communications dans les différents modes d'appel ;
  - ✓ Couverture radio – Etendue de la couverture radio / secteurs mal couverts ;
  - ✓ Messages texte – facilité d'utilisation ;
  - ✓ Messagerie vocale – facilité d'utilisation ;
  - ✓ Service réseau – Qualité – Efficacité ;
  - ✓ Service SAV – Qualité – Efficacité ;
  - ✓ Accessoires – Qualité adaptation aux missions ;
  - ✓ Formation – Qualité – efficacité.
- 3 thèmes consacrés aux souhaits des usagers en matière d'informations concernant les applications et les services qui pourraient être développés sur le réseau TETRA, ainsi qu'une appréciation globale.
- 1 thème relatif aux commentaires généraux et suggestions.

Sur les 698 agents concernés, 298 ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation de 42,7%, ce qui montre l'intérêt porté par les agents pour le réseau.

Le tableau ci-dessous indique le taux de satisfaction par thème :

Thèmes	Taux de satisfaction moyen
Terminal	51,6%
Qualité Communications	59,3%
Couverture radio	58,3%
Messages	51,2%
Messagerie Vocale	68,3%
Service Réseau	66,9%
SAV	75,1%
Accessoires	59,1%
Formation	72,6%

En conclusion, il apparaît :

1. Un retour très positif des agents qui détenaient des anciens postes radio 2RP
2. Une grande satisfaction des utilisateurs du réseau pour le service après vente et la formation dispensée aux agents
3. Les terminaux portatifs sont jugés en général encombrants, et peu autonomes par rapport aux GSM
4. Un besoin d'amélioration de la couverture radio de certains secteurs de l'agglomération

Concernant le manque d'autonomie de certains postes bureautiques, il a été mis en évidence que celle-ci était principalement occasionnée par un déficit de couverture radio sur certaines zones de l'agglomération. En effet, lorsqu'un terminal radio a des difficultés à accrocher un émetteur, il se positionne en émission maximum et consomme de ce fait davantage d'énergie.

L'amélioration de la couverture radio de l'agglomération ne peut être faite que par l'adjonction de nouvelles stations radio.

Ce projet d'extension a fait l'objet d'une présentation à la commission nouvelles technologies du 3 janvier 2006 qui se traduit aujourd'hui par un appel d'offres dont le Département des Réseaux et Télécommunications vient d'achever les documents de la consultation.

Le marché prévu comportera 5 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Aménagement des sites radio Il s'agit d'aménager ou de créer des locaux pour recevoir les équipements radio objet du lot 2 (Construction de pylônes, antennes, réseaux divers...climatisation...)
2	Fourniture et mise en service des équipements radio Il s'agit de fournir et d'intégrer dans le réseau existant de nouvelles stations radio
3	Ingénierie radio Les prestations d'ingénierie prévues dans ce lot ne concernent pas les lots 1 et 2. Il s'agit d'études d'ingénierie permettant à la CUB de satisfaire les nouveaux besoins au cours des prochaines années
4	Fourniture de terminaux portatifs à la norme TETRA Il s'agit de fournir à la Communauté des terminaux portatifs bureautiques pour étendre ou rénover le parc existant
5	Fourniture de terminaux mobiles à la norme TETRA Il s'agit de fournir à la Communauté des terminaux mobiles pour compléter ou étendre le parc actuel

Les lots 1 et 2 feront l'objet de marchés à prix global et forfaitaire avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles (5 pour le lot 1 et 8 pour le lot 2). La durée de ces marchés sera de 3 ans.

<i>Lot</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>Tranches conditionnelles</i>
1	Aménagement du site d'Ambès	N°1 Aménagement du site de Mérignac
	Aménagement du site de Saint-Aubin	N°2 Aménagement du site de Latule
	Aménagement du site de Blanquefort	N°3 Aménagement du site de Bègles
	Aménagement du site de Floirac	N°4 Aménagement du site de l'Hôtel (1)
		N°5 Aménagement du site de l'Hôtel (2)
2	Installation de 4 stations radio, Licence pour 1000 utilisateurs supplémentaires, Installation de divers équipements	N°1 Installation d'une station radio
		N°2 Installation de deux stations radio
		N°3 Installation T2
		N°4 Installation de la gestion dynamique des zones
		N°5 Installation de l'authentification de 2 fois 1000 utilisateurs
		N°6 Installation de la transmission de données en protocole IP
		N°7 Installation de l'affectation des utilisateurs
		N°8 Installation serveur TCS

Le lot 3 fera l'objet d'un marché à bons de commandes sur une période de une année reconductible deux fois.

Les lots 4 et 5 feront l'objet de marchés à prix global et forfaitaire pour des fournitures d'équipement sous un délai de huit semaines. Ces équipements constitueront un lot de matériels de rechange nécessaires à la maintenance du parc existant. Il n'a pu être envisagé des marchés à commande sur plusieurs années compte tenu de l'évolution technologique importante que connaissent les terminaux TETRA.

L'évaluation des prestations par le service est la suivante :

Lot 1 :

- Tranche ferme : 480 000 € TTC
- l'ensemble des tranches conditionnelles : 750 000 € TTC

Lot 2 :

- Tranche ferme : 480 000 € TTC
- l'ensemble des tranches conditionnelles : 1 100 000 € TTC

Lot 3 :

- Evaluation sur une année : 26 000 € TTC

Lot 4 :

- Evaluation de la fourniture : 250 000 € TTC

Lot 5 :

- Evaluation de la fourniture : 30 000 € TTC

Les budgets concernés par cette opération sont les suivants :

- Chapitre: 21, Article: 2183, Fonction: 0200, CRB: R300,
- Chapitre: 23, Article: 2313,
- Chapitre: 011, Article: 60632, Fonction: 0200,
- Chapitre: 001, Article: 6226, Fonction: 0200,

Les tranches conditionnelles prévues aux lots 1 et 2 sont essentiellement conditionnées par les disponibilités budgétaires qui seront prévues aux budgets 2008 et 2009.

Conformément aux articles L2112 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents constitutifs du marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13<sup>ème</sup> étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de bordeaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser M. le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 72, 77-I du Code des Marchés Publics,

- à signer les marchés, à intervenir avec les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à cet appel d'offres,

- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres à la recherche de prestataire(s), soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de nouveaux documents éventuellement adaptés à la conjoncture économique, ou modifiés en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article

35 -I -1°ou de l'article 35 – II - 3°dudit Code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
13 DÉCEMBRE 2006**

M. MICHEL MERCIER